



Ville d'Etrépagny

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire publique à l'hôtel de Ville d'Etrépagny,

--*--

ETAIENT PRESENTS : M. CAILLIET, Mme BRUDEY, M. DHOEDT, Mme BONNETTE, M. BAUSMAYER, Mme FOULON, M. FERIN, Mme LOOBUYCK, M. LANGLOIS, Mme DUCELLIER, M. LEGENDRE, Mme DARTHY, Mme VILLAND, M. LE BOT, Mme TANFIN, M. FREMOR, Mme CHOMETTE, Mme MENTEC, M. TRAJIN, Mme KOLENO MARTINEZ, M. TARAVELLA, M. POTIER, M. SAGEOT.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENCES EXCUSES : M. BLANCKAERT (pouvoir à M. LANGLOIS), M. FLAMENT, Mme SCHMITT (pouvoir à Mme MENTEC), Mme LE BOUGEANT MEYER (pouvoir à M. BAUSMAYER).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne BRUDEY.

Monsieur Frédéric CAILLIET procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux (dans l'ordre de la liste).

Monsieur CAILLIET souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle et déclare les membres du conseil installés dans leurs fonctions.

Monsieur Frédéric CAILLIET, précise avoir procédé à la convocation de cette assemblée par voie dématérialisée, le 16 mars 2026.

Monsieur CAILLIET informe que le doyen de l'assemblée est Mme BONNETTE, et lui transfère la présidence.

Madame BONNETTE en tant que conseillère la plus âgée, prend la présidence de l'assemblée. Elle procède à l'appel nominatif des membres du Conseil et dénombre 23 conseillers présents. Elle constate que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est remplie.

Mme DUCELLIER et M. FREMOR sont désignés assesseurs. Ils ont le rôle, tout au long de la séance, de contrôler et de valider le nombre votes exprimés.

Arrivée de M. FLAMENT à 20h43 (lors du dépouillement du vote des adjoints).

--*--

| | |
|---|---|
| Délibération n°2026-024 : Election du maire | M. CAILLIET st proclamé élu par 25 voix |
| Délibération n°2026-025 : Fixation du nombre de postes d'adjoints | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°2026-026 : Election des Adjoints | La Liste présentée par Mme BRUDEY est proclamée « adjoints au maire » par 23 voix |
| Lecture de la Charte de l'élu(e) local(e) | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.



Le Maire, Frédéric CAILLIET